

Conseil Communal de Vufflens-la-Ville

Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité à la motion de M. Guillaume de Buren et consorts «Pour un développement harmonieux de la ZUP en Marteley»

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :
Monsieur Géraud de Laval,
Madame Martine Nicollerat,
Monsieur Patrick Vigouret, président

s'est réunie à plusieurs reprises et a rencontré la Municipalité in corpore le lundi 16 mars.

Après avoir relu le préavis municipal numéro 10, le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis, la motion déposée au conseil du 10 décembre 2025, la réponse de la Municipalité à cette même motion et après avoir discuté avec la Municipalité, nous arrivons aux conclusions ci-après.

Le préavis no 10/2025, adopté et amendé lors du conseil du 10 décembre 2025, a validé les implantations suivantes :

- Construction d'une maison de santé par la fondation Silo (EMS, CAT, logements protégés et un cabinet médical) sur la ZUP de Marteley. L'horizon de construction est 2028-2032 ;
- Développement d'un programme parascolaire (UAPE, bibliothèque, etc.) sur la ZUP de Marteley à l'horizon 2026-2028.

Le préavis no 10/2025 précise également que le scénario n°2 de ABA PARTENAIRES (celui en page 18) est retenu, réservant une zone pour une éventuelle future école. Il est également précisé dans le préavis no 10/2025 que la construction de la maison de santé (EMS et ses adjonctions), est sise sur la partie « est » de la parcelle laissant la possibilité d'une éventuelle délocalisation future de l'école sur le site de Marteley.


La Municipalité nous a confirmé ces points lors de notre rencontre du 16 mars 2026.

Le préavis no 10/2025 adopté et amendé rend cependant obsolète le scénario n°2 de ABA PARTENAIRES (celui en page 18). En effet celui-ci ne prévoyait pas l'implantation du parascolaire tel qu'amendé. Dans un souci de clarté, il serait opportun que la Municipalité remette à jour le schéma d'implémentation lors de la présentation du futur préavis concernant le DDP, en mentionnant à la fois les implantations pour l'EMS, le parascolaire et une zone restant libre pour une éventuelle école.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des fermes assurances de la Municipalité quant à l'affectation de la ZUP en Marteley, la commission, à l'unanimité, propose au Conseil Communal de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. de Buren et consorts, et du présent rapport.

Vufflens-la-Ville, le 23 mars 2026


Géraud de Laval


Martine Nicollerat


Patrick Vigouret